Ma ville, mon choix.!

Brownsburg Chatham

POLITIQUE DE GESTION DES MÉDIAS SOCIAUX ET NÉTIQUETTE

Juillet **2024**

Adoptée par résolution le 2 juillet 2024

Résolution #: 24-07-213

TABLE DES MATIÈRES

1/ BUT 3

2/ OBJECTIFS 3

3/ PLATEFORMES CONCERNÉES 3

4/ LANGUES 3

5/ RESPONSABILITÉS DE L'INTERNAUTE 3

6/ MODÉRATION 4

7/ DÉLAI DE RÉPONSE 4

8/ DEMANDE D'INFORMATIONS 4

1./ BUT

Les outils de communication sont des lieux d'échanges et de diffusion de nouvelles d'intérêt public. Dans le but de préserver l'harmonie sur nos plateformes et de permettre des échanges fructueux, des règles de conduite ont été établies et elles doivent être respectées en tout temps.

2./ OBJECTIFS

Notre objectif n'est pas de censurer, mais uniquement de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives. La Ville de Brownsburg-Chatham veut encourager les citoyens à s'exprimer en faisant preuve de courtoisie, tant envers leurs concitoyens qu'envers les élues et élus et les employés municipaux.

3./ PLATEFORMES CONCERNÉES

La nétiquette de la Ville de Brownsburg-Chatham s'applique à tous ses médias bidirectionnels actuels et futurs, notamment :

- Ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube)
- Le portail citoyen du site Web

4./ LANGUES

Selon les dispositions de la Charte de la langue française, la municipalité est contrainte de diffuser exclusivement des contenus en français. Les échanges avec les internautes se déroulent donc en français, sous réserve des exceptions prévues à cette charte.

5./ RESPONSABILITÉS DE L'INTERNAUTE

En cliquant sur « J'aime », l'internaute accepte de participer de façon constructive au contenu publié sur la page de la Ville de Brownsburg-Chatham. Si les interventions de ce dernier visent à entretenir des sentiments négatifs dans cet espace public, il est de sa responsabilité de quitter la page en cliquant sur « Je n'aime plus ».

Les utilisateurs ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, notamment la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, le Code criminel, la Loi sur la protection du droit d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle.

Les utilisateurs doivent respecter la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne et le caractère personnel des renseignements relatifs à la vie privée d'une personne au sens du Code civil du Québec.

Sur certaines plateformes, il pourrait être possible que les internautes ne puissent pas retirer leurs messages une fois ceux-ci publiés. En publiant du contenu sur un compte de la Ville de Brownsburg-Chatham, les internautes accordent à la Ville la permission et le droit gratuit et illimité d'utiliser et de diffuser leur contenu, à toutes fins utiles. Nous les invitons à bien réfléchir à leurs propos et aux conséquences de leur publication.

6./ MODÉRATION

Afin de conserver un climat respectueux dans lequel les échanges se font de façon courtoise, nous nous réservons le droit de supprimer sans préavis tout contenu non pertinent ou contraire aux lignes de conduite soit tout :

- commentaire inapproprié, haineux, violent, discriminatoire, injurieux, diffamatoire, grossier ou contenant de la désinformation;
- attaque et insulte personnelle, atteinte à la vie privée;
- propos sexiste, agiste, homophobe et raciste langage vulgaire, obscène et malveillant;
- commentaire incompréhensible, inapproprié et récurrent sans lien avec le sujet d'une publication;
- emploi abusif de la majuscule (équivalent aux cris) ou d'emojis;
- messages répétitifs visant à encombrer une page;
- propos susceptible d'être perçu comme étant agressifs, ainsi que l'utilisation jugée abusive des hyperliens vers du contenu externe;
- commentaire faisant référence à des activités illégales ou qui en encourage la pratique ou qui contrevient à toute loi, règlement ou ordonnance gouvernementale ou qui promeut une conduite illégale ou incite à la violence;
- sollicitation publicitaire et promotionnelle;
- promotion ou discrédit d'une entreprise, d'un produit, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités de la Ville de Brownsburg-Chatham;
- commentaire laissé par un faux compte;
- messages de type spam.

Les messages privés du même type seront ignorés.

Nous nous réservons également le droit de bannir les usagers qui ne respectent pas la présente nétiquette.

Les commentaires autorisés sont ceux qui respectent les droits d'auteur, la vie privée et la protection des renseignements personnels.

7./ DÉLAI DE RÉPONSE

À moins d'une urgence qui nécessiterait une intervention immédiate, les outils de communication sont gérés par des employés de la Ville de Brownsburg-Chatham selon les heures de travail, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h, à l'exception des jours fériés. Des réponses seront fournies aux internautes dans les meilleurs délais lors de ces périodes.

8./ DEMANDE D'INFORMATIONS

Si vous avez des questions concernant la présente politique, veuillez communiquer avec le Service des communications et relations avec le milieu :

Téléphone : 450 533-6687 poste 2838
Courriel : communication@brownsburgchatham.ca